

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00939 Numéro SIREN : 507 961 050 Nom ou dénomination : A B RESTAURATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt 4288

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

A B RESTAURATION

34 rue du Général Leclerc
54320 Maxéville

V/REF :

N/REF : 2008 B 939 / 2019-B-4288

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 13/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

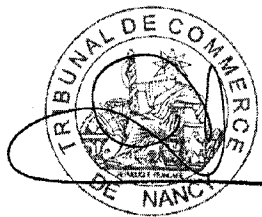
A B RESTAURATION
Société par actions simplifiée
34 rue du Général Leclerc
54320 Maxéville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4288 le 18/06/2019

R.C.S. NANCY 507 961 050 (2008 B 939)

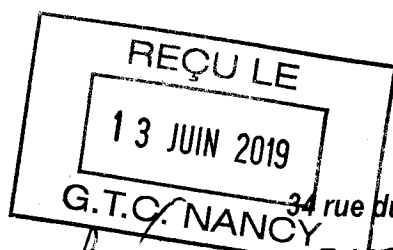
Fait à NANCY le 18/06/2019,

LE GREFFIER ASSOCIE





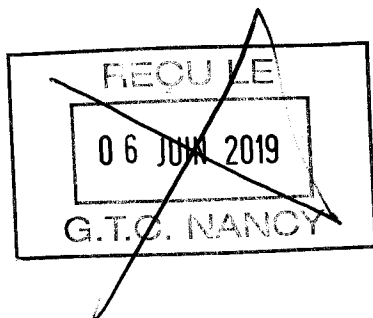
SAVEURS MAISON
le goût du service



SAVEURS MAISON

34 rue du général Leclerc - 54 320 Maxéville

Tel 03 83 19 37 81 - fax 03 83 46 75 27



Greffe du Tribunal de commerce

De Nancy

Cité judiciaire

BP 30 108

54 003 NANCY CEDEX

Maxéville, le 20/052019

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dépôt de nos comptes annuels 2018 :

- Chèque de 45,73 € à l'ordre du greffe,
- Procès-verbal et proposition d'affectation du résultat,
- Feuille de présence,
- Rapport de gestion,
- Bilan, compte de résultat et annexes au 31/12/2018,
- Rapport général du commissaire aux comptes,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Adeline Fernandez

Directrice

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Etabli par EXCO LORAUDIT

Exercice clos le 31 Décembre 2018

certifié conforme



A. G. N.

Comptes Annuels

2018

Bilan et compte de résultat

 **xpertis cfe**
AUDIT & CONSEIL

Certifié conforme  A. Lemaire

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	321 919	159 317	162 602	193 460
Autres immobilisations corporelles	105 355	59 159	46 195	60 131
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				11 250
Prêts	2 500		2 500	7 900
Autres immobilisations financières	8 841		8 841	7 086
Total	438 615	218 476	220 139	279 827
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	17 988		17 988	21 966
Produits intermédiaires et finis	5 855		5 855	5 158
Créances				
Clients et comptes rattachés	260 020	4 320	255 700	258 816
Personnel	5 135		5 135	654
Etat, Impôts sur les bénéfices	38 894		38 894	48 135
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 914		3 914	4 027
Autres créances	10 000		10 000	
Divers				
Disponibilités	114 136		114 136	101 801
Charges constatées d'avance	9 139		9 139	7 025
Total	465 080	4 320	460 760	447 581
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	903 695	222 796	680 899	727 408

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	61 782	142 303
Résultat de l'exercice	9 178	-80 521
Provisions réglementées	212	1 902
Total	291 171	283 684
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Emprunts</i>	<i>104 463</i>	<i>130 000</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>		<i>1 195</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	104 463	131 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 345	199 315
<i>Personnel</i>	<i>52 880</i>	<i>46 282</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>67 184</i>	<i>58 919</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>3 804</i>	<i>2 192</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>9 052</i>	<i>5 763</i>
Dettes fiscales et sociales	132 920	113 156
Autres dettes		57
Total	389 727	443 723
TOTAL PASSIF	680 899	727 408

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	2 305 180	100,00	1 971 242	100,00	333 938	16,94
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 305 180	100,00	1 971 242	100,00	333 938	16,94
Production stockée	697	0,03	1 515	0,08	-818	-53,99
Total	2 305 877	100,03	1 972 757	100,08	333 120	16,89
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	1 135 506	49,26	999 230	50,69	136 276	13,64
Var. Stock de matières premières	3 978	0,17	-5 343	-0,27	9 320	-174,45
Total	1 139 484	49,43	993 888	50,42	145 596	14,65
MARGE SUR M/SES ET MAT	1 166 393	50,60	978 869	49,66	187 523	19,16
PRODUITS						
Autres produits	50 090	2,17	24 219	1,23	25 871	106,82
Total	50 090	2,17	24 219	1,23	25 871	106,82
CHARGES						
Autres achats et charges externes	226 020	9,80	225 641	11,45	379	0,17
Impôts, taxes et versements assimilés	30 765	1,33	25 522	1,29	5 243	20,54
Salaires et Traitements	686 606	29,79	601 139	30,50	85 468	14,22
Charges sociales	214 473	9,30	188 665	9,57	25 807	13,68
Amortissements et provisions	49 220	2,14	39 829	2,02	9 391	23,58
Autres charges	7		90		-83	-91,98
Total	1 207 090	52,36	1 080 886	54,83	126 204	11,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 392	0,41	-77 798	-3,95	87 190	-112,07
Produits financiers	169	0,01			169	
Charges financières	1 062	0,05			1 062	
Résultat financier	-893	-0,04			-893	
RESULTAT COURANT	8 499	0,37	-77 798	-3,95	86 297	-110,92
Produits exceptionnels	2 315	0,10	1 646	0,08	669	40,65
Charges exceptionnelles	1 636	0,07	4 369	0,22	-2 733	-62,55
Résultat exceptionnel	679	0,03	-2 723	-0,14	3 402	-124,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 178	0,40	-80 521	-4,08	89 698	-111,40

Comptes Annuels

2018

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2018** , dont le total est de **680 899 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 9 178 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de

Règles et méthodes comptables

carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 36 304 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	317 492	4 427		321 919
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 069			84 069
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 558			10 558
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	422 847	4 427		427 274
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 250		11 250	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 986	1 755	5 400	11 341
Immobilisations financières	26 236	1 755	16 650	11 341
ACTIF IMMOBILISE	449 083	6 182	16 650	438 615

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 427	1 755	6 182
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 427	1 755	6 182
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			16 650	16 650
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			16 650	16 650

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 033	35 284		159 317
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 973	11 994		39 967
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 522	1 941		8 464
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	169 256	49 220		218 476
ACTIF IMMOBILISE	169 256	49 220		218 476

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 338 443 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 500	2 500	
Autres	8 841		8 841
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	260 020	260 020	
Autres	57 943	57 943	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 139	9 139	
Total	338 443	329 602	8 841
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 400		

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 902	85	1 776	212
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 902	85	1 776	212
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		85	1 776	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 389 727 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	104 463	25 765	78 698	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 345	152 345		
Dettes fiscales et sociales	132 920	132 920		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Total	389 727	311 029	78 698	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	25 537			

Prêt de 130 000€ consenti le 28 décembre 2017, avec l'intervention de la société France Active Garantie en qualité de co-preneur de risque, et dans le cadre du Fonds "Loi Galland"

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	19 381
Provision congés payés	52 880
Charges sociales congés payés	20 765
Etat autres charges payer	5 516
Total	98 542

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	9 139		
Total	9 139		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	1 625
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Interêts des emprunts</i>	2 992
Autres engagements donnés	2 992
Total	4 617
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				17 512	17 512
Cumul exercices antérieurs				12 257	12 257
Dotations de l'exercice				3 502	3 502
Amortissements				15 759	15 759
Cumul exercices antérieurs				14 574	14 574
Exercice				3 897	3 897
Redevances payées				18 471	18 471
A un an au plus				1 625	1 625
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				1 625	1 625
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				3 897	3 897

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 915 euros
 L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49%
- Taux de croissance des salaires : 1,5%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : TG 05

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts

Autres informations

en matière de reconstitution du fonds de roulement.



SAVEURS MAISON
le goût du service

AB RESTAURATION

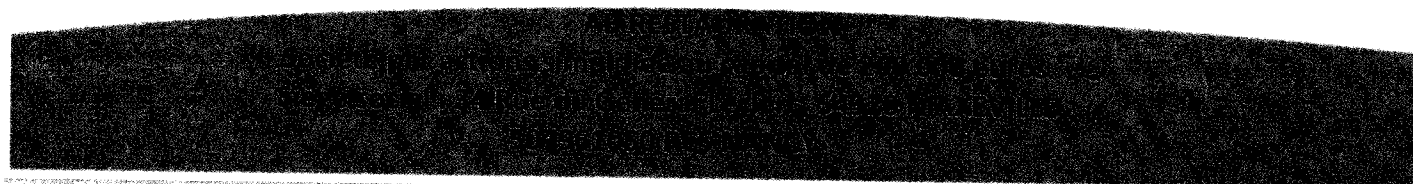
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 20 mai 2019**

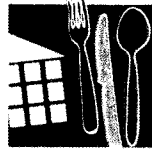
FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
L'association Accueil et Réinsertion 12 Boulevard Jean Jaurès 54000 NANCY	500	500	
L'association Notre Dame du Bon Repos 34 Rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE	500	500	
Totaux	1 000	1 000	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
pouvoirs, arrêtée à 2... associés présents ou représentés possédant ensemble
droits sociaux.

Le président,
L'association de soutien de Notre Dame de Bon Repos
Représentée par Monsieur Robaux Michel





SAVEURS MAISON
le goût du service

SAS AB RESTAURATION
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 20 mai,
A 12h15,

Les associés de la société AB RESTAURATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'EHPAD Saint Sauveur, au 34, rue du général Leclerc à Maxéville, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par l'association de soutien Notre Dame de Bon Repos représenté par Monsieur Michel Robaux en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yves Rizk est secrétaire.

Madame Isabelle CHAILLET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M



Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Directeur,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

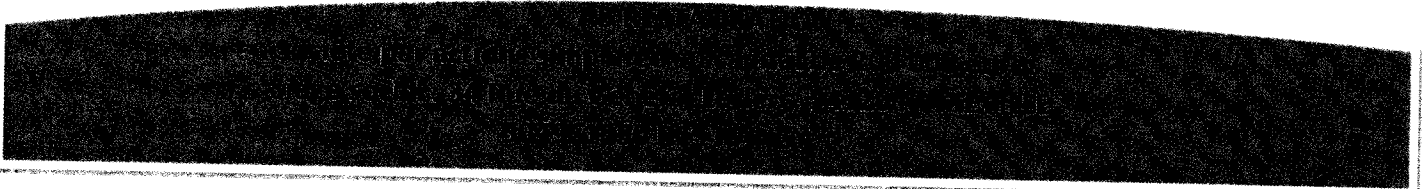
- Rapport de gestion du Directeur,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Conseil de Gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Conseil de Gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MF



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 178 € euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 9 178 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

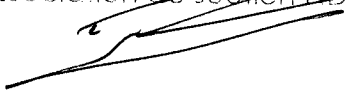
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

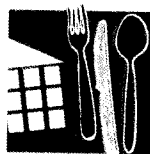
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau. Le secrétaire étant absent, Monsieur Michel Robaux, le Président confère ces pouvoirs à Madame Adeline Fernandez, directrice de la société.

Le Président, Michel Robaux
Association de soutien NDBR



Le secrétaire, Adeline FERNANDEZ
Directrice AB Restauration





SAVEURS MAISON

le goût du service

SAS AB RESTAURATION
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9178€ euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 9178 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

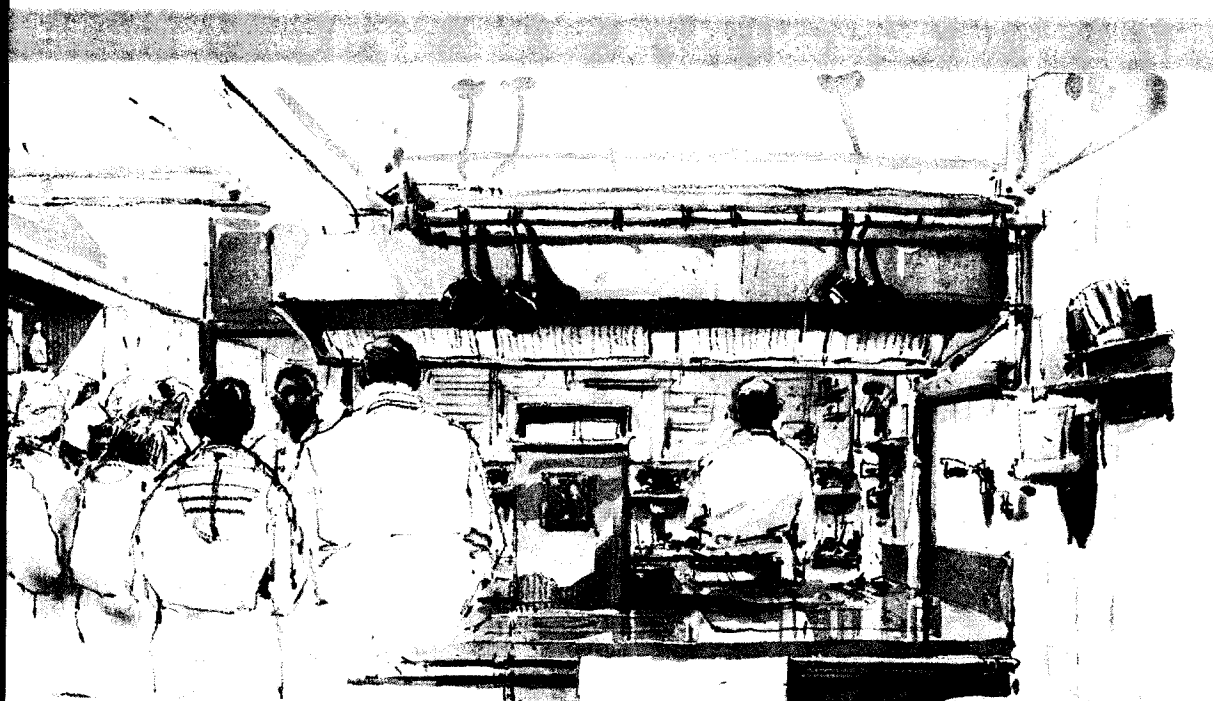


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS AB RESTAURATION

Exercice 2018

Le 20 mai 2019



Sommaire

1

Rapport de gestion du directeur

2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018

3

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du commerce

4

Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31.12.2018

5

Affectation du résultat

6

Questions diverses



Etat d'émargement

A.R.S 12, boulevard Jean Jaurès 54000 NANCY Actionnaire 50% du capital social 	Nathalie Kretzer Jacqueline Poirson Arnaud SEYLLER Yves Rizk
N.D.B.R 34, rue du général Leclerc 54320 MAXEVILLE Président 50% du capital social  	Michel Robaux, Président Jean Pierre Teyssier Jean René Berthélémy
INVITES  SAVEURS MAISON Le plaisir de vivre ensemble	Adeline Fernandez, Directrice Jennifer Chevrier
EXPERTIS CFE	Frédéric Morelli, Expert-comptable
EXCO NEXIOM	Isabelle Chaillet, Commissaire aux comptes

1 Rapport de gestion du directeur

Evolution de l'activité de la société au cours de l'exercice 2018

○ L'évolution du chiffre d'affaire

La production de l'exercice est de **2 305 877 €** contre **1 972 757** en 2017, soit une augmentation de **333 120 € (16,89%)**.

○ L'évolution des marchés

Marchés stables	Les collectivités comme l'EHPAD Notre Dame du Bon repos, l'ARS Pierre Vivier, la crèche Pumuckl, l'ARS Repas du soir, le GIP Les P'tits Loups (anciennement Farandole) et la MARPA sont stables. Cela s'explique par l'activité de ces structures et donc la fréquentation régulière des usagers.
Marchés en hausse	L'ADMR ASSAD a quadruplé son activité quotidienne suite à la récupération du marché de portage de repas de Saint Max. L'EHPAD Saint Sauveur : cela est lié à la fourniture des repas sur la totalité de l'année 2018. L'EHPAD La Sainte Famille : pour la première fois en 2018, nous avons produit et fourni les repas sur l'année complète à la structure.
Nouveau marché	L'ADMR de Neuves Maison (29 repas/jour en moyenne en 2018)
Marchés en baisse	L'ARS Camille Mathis : 52 en moyenne par jour en 2017, contre 49 en moyenne par jour en 2018. Cela est lié à la population accueillie dans la structure et au contexte social et politique. Portage de repas à domicile. Cela s'explique par le partage du territoire avec l'ADMR ASSAD, mais également la hausse de la concurrence sur le secteur (notamment la cuisine centrale du bassin de Pompey).

○ Statistiques du nombre de repas

Cuisine MAXEVILLE

Cuisine VANDOEUVRE-LES-NANCY

↗ du nombre de repas produits et
vendus : x 1,043

2018 : 363 857/an, soit 997/j en moyenne
2017 : 348 883/an, soit 956/j en moyenne

↗ du nombre de repas produits et
vendus : x 2,11

2018 : 105 085/an, soit 288/j en moyenne
2017 : 49 893/an, soit 137/j en moyenne

TOTAL : ↗

2018 : 468 942/an, soit 1 285/j en moyenne
2017 : 398 776/an, soit 1 092/j en moyenne

↪ x 1,18

○ Le coût des matières premières

Depuis la collaboration avec GV restauration, nous avons observé une augmentation des frais de matières premières.

Aussi, les difficultés liées à la gestion des stocks des produits d'épicerie de l'EHPAD Sainte Famille contribuent à l'augmentation de cette charge.

Pour corriger cela, voici les actions menées :

- 1) Résiliation du contrat avec GV restauration. Le responsable logistique commande à nouveau directement auprès des fournisseurs.

Nous bénéficions de la mercuriale Helpevia.

- 2) Nouvelles propositions effectuées à l'EHPAD La Sainte Famille en cours de négociation. Idéalement, Saveurs Maison ne doit pas gérer les stocks d'épicerie de la structure, car nous n'en n'avons ni les moyens humains, ni l'espace dédié à ce travail. De plus, nous ne pouvons pas vendre à un tarif inférieur à ce qu'il nous coûte.

Pour sécuriser la commande des matières premières, un travail de comparatif est en cours sur des logiciels de gestion des approvisionnements.

(Optim'appro avec Compass Groupe France / Adoria).

Analyse des soldes intermédiaires de gestion 2018

- Intervention de Frédéric Morelli, expert-comptable cabinet Expertis CFE.

Cf. Annexe 1

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

○ Nouveau client

Depuis le 01/04/2019 : Le **Couvent des Frères Dominicains** à Nancy. Cela représente 3 à 6 repas/jour.

Prestation : Entrée + plat, avec le choix entre un repas A ou B.

Livraison des repas du lundi au vendredi.

Prix : 3,20 € TTC.

Chiffre d'affaire mensuel moyen : 400 € HT (soit 4800 € / an sur 12 mois)

○ Activités en matière de recherche et développement

- Investissement dans le logiciel de commande des repas (Adoxia). La mise en place de ce nouveau système est en cours sur les collectivités suivantes : EHPAD Notre Dame du Bon repos et Saint Sauveur.
Saveurs Maison effectue le paramétrage de ses données de manière parallèle pour pouvoir accueillir les commandes clients.
Les prochains établissements visés seront l'ARS Camille Mathis et Pierre Vivier, puis l'EHPAD La Sainte Famille.
- Le déménagement des bureaux de Saveurs Maison se précise et est prévu pour juillet 2019.
Une réorganisation de l'administration a lieu en parallèle.
A partir de janvier 2020, nous envisageons d'équiper Saveurs Maison avec un nouveau logiciel de facturation et de comptabilité. Cela sera étudié avec le cabinet d'expert-comptable Expertis CFE.

○ D'un point de vue social

- Ségolène Errard, assistante de gestion de l'entreprise, a démissionné au mois de janvier 2019. Son contrat a pris fin le 24/02/2019.
Le poste sera remplacé par un(e) secrétaire administratif/administrative à temps partiel (24h minimum).
- Monsieur Kaled Benhassine, CDD de l'entreprise, a bénéficié d'un trop-perçu de salaire en mars et avril 2018. L'ancien salarié refuse l'arrangement amiable pour régler le contentieux. De ce fait, une requête en référé (Conseil de Prud'hommes de Nancy) a été effectuée dans

le but de saisir un huissier de justice et de récupérer la somme d'argent de manière forcée. Nous sommes accompagnés par le service juridique d'Expertis CFE. La convocation n'a pas encore eu lieu.

○ D'un point de vue financier

Cf. compte de résultat au 30/04/2019 et projection au 31/12/2019.

Perspectives 2019-2020

- Maintenir les efforts réalisés en 2018,
- Sécuriser la gestion des approvisionnements et professionnaliser les pratiques (à l'aide d'outils adaptés, comme le logiciel de gestion des repas et des formations professionnelles),
- Investissements, renouvellement du matériel si nécessaire,
- Développer l'activité de production des repas de la cuisine de Vandoeuvre Les Nancy,
- Remise en état de la cuisine de Maxéville.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	104 463	0	104 463	0
Fournisseurs et comptes rattachés	152 345	152 345	0	0
Dettes fiscales	132 920	132 920	0	0
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
TOTAL	389 728	285 265	104 463	0

2 **R**apport du CAC sur les comptes 2018

Cf. Annexe 2

3 **R**apport spécial du CAC sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du commerce.

Cf. Annexe 3

4 **A**pprobation des comptes

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 305 877 euros contre 1 972 757 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 139 484 euros contre 993 888 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits s'élève à 50 090 euros contre 24 219 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 226 020 euros contre 225 641 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 30 765 euros contre 25 522 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 686 606 euros contre 601 139 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 214 473 euros contre 188 665 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 49 220 euros contre 39 829 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 7 euros contre 90 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 9 392 euros contre - 77 798 euros lors de l'exercice précédent.

Il n'y a pas de résultat financier.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 679 euros contre -2 723 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 0 euros comme pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **9 178 euros** contre un déficit de **-80 521 euros** au titre de l'exercice précédent.

5 Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 178 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 9 178 euros
- Affectation à la réserve légale pour un montant de 0 euro (montant atteint)
- Affectation au report à nouveau pour un montant de 9 178 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil de Gestion quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

ANNEXE

Tableau financier des résultats de la société des cinq derniers exercices

	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	2 305 877	1 972 757	1 874 470	1 622 748	1 638 630
Résultat avant impôts, participation et dotations	8 499 +49 220 =57 719	-77 798 +39 829 =-37 969	97 827	17 496	48 723
Impôts sur les bénéfices	0	0	12 334	-471	1 161
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	9 178	-80 521	55 645	25 058	33 589
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	58	-38	98	18	48
Par action résultat après impôts et dotations	9	-81	56	25	34
Dividendes distribués à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	26	27	23	18	19
Montant de la masse salariale	686 606	601 139	484 361	445 869	464 020
Cotisations et avantages sociaux (hors CICE)	214 473 +36 304 = 250 777	188 665 +37 775 = 226 440	154 616 +28 508 = 183 124	169 582	192 517

6 Questions diverses

- **La vétusté des locaux de la cuisine centrale de Maxéville** : des travaux sont à envisager, cela doit avoir lieu avec la consultation de la Direction départementale de la protection des populations de Meurthe et Moselle (DDPP 54).
- **Analyse financière** : la comptabilité analytique doit être effectuée pour les comptes de 2018 et suivie à partir de cette trame chaque année.

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54000 NANCY

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Etabli par EXCO LORAUDIT

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A B RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S. Nancy 507.961.050

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.





CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Les établissements de la Fondation Saint Charles

Personne concernée : Monsieur BERTHELEMY Jean-René, directeur général de la Fondation Saint Charles

Notre Dame du Bon Repos

Convention n° 1

Nature et Objet : mise à disposition des locaux

Modalités : Un avenant du 20 décembre 2010 au bail commercial liant votre société à l'Association de gestion de la maison de retraite Notre Dame du Bon Repos a défini le complément de loyers mis à votre charge relatif aux travaux d'extension réalisés.

Au 31 décembre 2018, conformément à ce bail, il a été constaté la fin de cette facturation. Votre société a donc pris en charge 25.311 € de loyers (contre 26.463 € sur l'exercice précédent).

A ce loyer, il convient d'ajouter les consommables (électricité, gaz, eau) pour 29.556 € (estimation suivant les mêmes conditions que les exercices précédents).

Convention n° 2

Nature et Objet : mise à disposition de personnel

Modalités : Une convention de mise à disposition d'une diététicienne liant votre société à la maison de retraite Notre Dame du Bon Repos pour une durée hebdomadaire de 7h a été signée le 15 mars 2017.

Au 31 décembre 2018, conformément à cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 4.944 € sur l'exercice .

Sainte Famille

Nature et Objet : Contrat de prestation de production de repas

Modalités : Le 15 mars 2017, votre société et l'EHPAD La Sainte Famille, établissement de la Fondation Saint-Charles de Nancy ont signé un contrat de prestation de production de repas à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de trois ans , tacitement reconductible par durée de deux ans et dont les dispositions prévues sont les suivantes :

- Utilisation gratuite et paisible des locaux situés dans l'enceinte de l'établissement ;
- Transfert des trois salariés au sein de votre société. A l'expiration du présent contrat, l'EHPAD La Sainte Famille s'est engagé irrévocablement à reprendre le personnel en place, nécessaire à la réalisation de la mission, au moment de la rupture de celui-ci ;
- Transfert de l'outil de travail lié à la production des repas pour 130.000 €, avec engagement de rachat par l'EHPAD La Sainte Famille de ces équipements et matériels sur la base de la Valeur Nette Comptable.

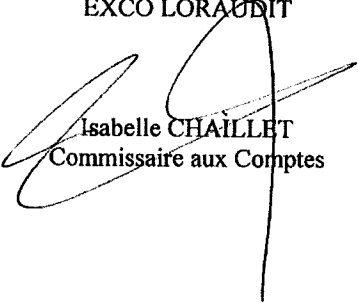
Dans le cadre du transfert des salariés de l'EHPAD Sainte Famille votre société a enregistré en produit au 31 décembre 2018 :

- Le remboursement des congés payés acquis avant le transfert des salariés pour 7.910 €.
- Le financement de l'indemnité de licenciement d'une salariée transférée à hauteur de 10.000 €.

Il est rappelé que les conventions liant les différentes institutions ou entités associées à votre société et relatives au portage de repas ou d'assistance technique de cuisine centrale sont considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales et ne font pas l'objet de mention dans ce rapport.

Villers les Nancy, le 3 mai 2019

EXCO LORAUDIT



Isabelle CHAILLET
Commissaire aux Comptes

AB RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue du Général Leclerc

54 320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

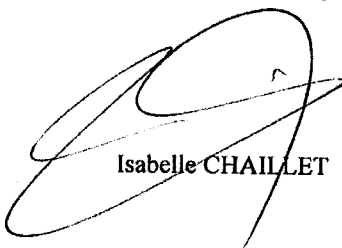


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 3 mai 2019

EXCO LORAUDIT
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET